



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Préfecture de La Réunion  
Direction des Relations avec  
les Collectivités Territoriales  
et du Cadre de Vie  
Bureau du contrôle budgétaire

Saint-Denis, le 28 DEC. 2015

ARRETE N° 2590 /SGAR/DRCTCV  
du 28 DEC. 2015

**Autorisant la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion  
à ouvrir une ligne de trésorerie de 3,5 M€ au titre de l'année 2016**

-----  
LE PRÉFET DE LA RÉUNION  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite  
-----

- VU le code de l'artisanat ;
- VU le décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004 portant diverses dispositions relatives au fonctionnement des chambres des métiers et de l'artisanat, en son article 18 ;
- VU le budget primitif 2016 de la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion voté le 26 novembre 2015 ;
- VU la demande en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 de M. le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion, la délibération n° 03/15 de l'assemblée générale de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Réunion du 26 novembre 2015 autorisant l'ouverture d'une ligne de trésorerie sur l'exercice 2016 ;
- VU l'avis formulé par Madame la directrice régionale des finances publiques de La Réunion le 18 décembre 2015 ;
- SUR proposition de M. le secrétaire général pour les affaires régionales ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** La chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion est autorisée à procéder auprès de la Banque de la Réunion (BR) à l'ouverture d'une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

Montant plafond	3.500.000 €
Taux appliqué	EURIBOR 1 mois + marge 0,50 %
Frais de dossier	néant
Commission mensuelle	néant
Commission d'engagement	néant
Garantie	néant

**ARTICLE 2 :** M. le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
  
Loïc ARMAND